



Formation au Permis de la catégorie D

Contact :

M. PICHOT H

03.86.48.20.78

cfi.ecy@wanadoo.fr

DUREE DE LA FORMATION

- 70 heures
- les horaires de la formation :
8h -12h / 13h -17h

DATE

Tous les mois

LIEU DE LA FORMATION :

ZI Plaine des Isles,

1 Rue des Caillottes

89 000 AUXERRE

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Etre capable de conduire un véhicule de transport en commun de plus de 9 places assises ou transportant plus de 8 personnes.
- Connaître les principales règles de circulation.
- Connaître la signalisation spécifique.
- Savoir entretenir le véhicule, diagnostiquer une panne et éventuellement réparer.
- Maîtriser les manœuvres en marche avant et en marche arrière.
- Savoir s'intégrer dans la circulation en toute sécurité et sans gêner les autres usagers.
- Obtenir le permis de catégorie D.

PROGRAMME DE LA FORMATION

COMPETENCE 1 :

Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.

- Connaître les principaux organes du véhicule les principales commandes, et le tableau de bord.
- Effectuer les contrôles visuels lors de la mise en route du moteur.
- Savoir démarrer, s'arrêter, diriger le véhicule.
- Savoir regarder autour de soi et avertir.

COMPETENCE 2 :

Effectuer les vérifications courantes de sécurité du véhicule et effectuer les exercices de maniabilité.

- Avoir des connaissances sur la réglementation relative au transport en commun de personnes.
- Connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule et au transport en commun de personnes.
- Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité. (accès au véhicule, gestes et postures).
- Savoir réaliser les manœuvres et un arrêt de précision.

COMPETENCE 3 :

Appréhender la route en fonction du gabarit du véhicule dans des conditions normales de circulation.

- Rechercher la signalisation spécifique au transport en commun de personnes.
- Connaître et respecter les règles de circulation, et le placement sur la chaussée du véhicule.
- Savoir utiliser toutes les commandes et adapter l'allure aux différentes situations.

COMPETENCE 4 :

Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.

- Evaluer et maintenir les distances de sécurité.



PROGRAMME DE LA FORMATION (suite)

- Savoir croiser, dépasser, être dépasser et négocier les virages de façon sécurisante.
- Savoir se comporter à l'égard des autres usagers de la route.
- Savoir conduire dans des conditions atmosphériques dégradées.
- Savoir conduire dans une file de véhicules et dans une circulation dense.
- Savoir conduire en déclivité.

COMPETENCE 5 :

Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

- Connaître les risques spécifiques liés à la conduite d'un véhicule.
- Connaître et savoir utiliser les aides à la conduite.
- Savoir préparer un trajet longue distance en autonomie.
- Savoir prendre en compte les passagers.
- Connaître les comportements à adopter en cas de panne et d'accidents.
- Savoir pratiquer l'éco-conduite.

PUBLIC VISE & PRE-REQUIS

- Cette formation s'adresse aux salariés, aux demandeurs d'emploi et aux particuliers désireux de conduire un véhicule de transport de personnes de plus de 9 places assises. A ce véhicule peut être attelée une remorque ou semi-remorque dont le PTAC ne dépasse pas 750 Kg.
- Etre apte à la visite médicale, savoir lire et écrire le français.
- Etre titulaire du permis B.
- Etre âgé de 24 ans au minimum.
- L'Epreuve Théorique Générale du code de la route est à repasser, si le dernier permis de conduire obtenu date de plus de 5 ans.

RESULTATS ATTENDUS

- Obtenir le permis D.

ENCADREMENT

- Formateurs Diplômés BEPECASER mention < groupe lourd >

MOYENS PEDAGOGIQUES & TECHNIQUES

- Cours théoriques en salle, avec supports ENPC et CODES ROUSSEAU, vidéoprojecteur et paper-board.
- Cours pratiques sur piste privée et sur route.
- Véhicule de transport en commun adapté à l'enseignement.

EVALUATION DE LA FORMATION

- Test oral et écrit pour la théorie.
- Evaluations continues correspondant aux contenus du REMC.
- Examen blanc pour la pratique.

MODALITES DE REGLEMENT

- Par virement, chèque ou CB
- Pour les entreprises : en fin de formation
- Pour les particuliers : en 3 fois

SANCTION DE LA FORMATION

Examen du permis de conduire validé par un expert en sécurité routière.